

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du jeudi 21 janvier 2021

Délibération N°2021-01-06



Nombre de délégués : En exercice : 16 Titulaires présents : 9 Suppléants présents : - avec voix : 3 - sans voix : Pouvoirs : 1 ----- Votes exprimés : 13 Titulaires excusés : 3 Titulaires absents : 3	L'an deux mille vingt et un Le vingt et un janvier à dix-huit heures et trente minutes Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Jean XXIII à Frangy sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD . Date de convocation et d'affichage : 14 janvier 2021.
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Henri CHAMONTET (pouvoir à M. MÂCHARD), Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Marie-Christine GLANDUT, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Madame Catherine SGRAZZUTTI Délégués suppléants : ▪ Avec voix : Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF, Madame Christiane MICHEL, Monsieur François RICHER. DELEGUES EXCUSES : Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Michel PASSETEMPS DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Roland NEYROUD	

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER DES AIDES FINANCIERES PUBLIQUES _ PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DE LA RIPISYLVE

Le Président expose les faits suivants :

Le plan de gestion des boisements de berges et du bois mort, établi en 2012 et mis en œuvre à travers le contrat de rivières est arrivé à échéance.

Une mise à jour de ce plan de gestion de la ripisylve sur le bassin versant des Ussets est indispensable pour structurer et planifier les actions du syndicat de rivières de manière cohérente à l'échelle du bassin versant. Il est également indispensable pour bénéficier d'aides financières publiques pour les actions qui en découleront.

Le Syndicat de rivières va mandater un prestataire externe pour réaliser cette mise à jour. Elle passera par une phase de terrain, de concertation et de rédaction du nouveau plan de gestion au cours de l'année 2021.

Le marché devrait être lancé au printemps 2021.

L'établissement de ce plan de gestion est éligible notamment aux aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Ce document stratégique.

Ainsi le Président précise que le montant de cette étude sera d'environ de 50 à 60 k€ et qu'elle pourrait être subventionnée notamment par l'Agence de l'Eau, et par le Conseil Départemental. Le Président rappelle que le taux maximum d'aide publique (toute aide confondue) est de 80%.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'intérêt de mener une étude de mise à jour du plan de gestion de la ripisylve,
- AUTORISE** le Président à solliciter des subventions publiques notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
- AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente
- INSCRIT** la dépense correspondante au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

our extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MACHARD
Les Ussets
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
- 5 FEV. 2021
ARRIVÉE 8